



Les dossiers du DFF en 2016

3^e trimestre

Finances de la Confédération

- **Extrapolation:** Les taux d'intérêt négatifs se traduisent par une augmentation des versements anticipés de l'impôt fédéral direct, par un report des demandes de remboursement de l'impôt anticipé et par une hausse des agios réalisés sur les emprunts fédéraux. En raison de ces facteurs spéciaux, l'exercice 2016 devrait se solder par un excédent de 1,7 milliard. Toutefois, la situation des finances fédérales ne peut être évaluée que sur la base du résultat corrigé des effets des taux d'intérêt négatifs. Une fois cette correction effectuée, on obtient un déficit de 0,1 milliard. Le budget avait prévu un déficit de 0,5 milliard. (24.8.)
- **Finances publiques:** En 2014, les finances publiques étaient dans le rouge pour la deuxième année consécutive. Comme les années précédentes, seules les assurances sociales étaient en mesure d'escompter un excédent important. En 2015, la situation s'est quelque peu détendue, notamment en raison du bon résultat obtenu par la Confédération. L'ensemble des collectivités publiques devraient également afficher de modestes excédents en 2016 et 2017. En 2016, le ralentissement conjoncturel survenu dans le sillage de l'appréciation du franc devrait grever surtout les finances des assurances sociales, tandis que la situation des cantons pourrait s'améliorer. Compte tenu de la situation globalement tendue, les administrations publiques ne pourront pas réduire leur dette ces prochaines années, comme l'indiquent les nouveaux chiffres de la statistique financière. (01.9.)
- **Second supplément:** Le Conseil fédéral a approuvé le second supplément au budget 2016, par lequel il demande au Parlement d'ouvrir treize crédits supplémentaires pour un montant total de 131,5 millions de francs. Ces crédits supplémentaires entraînent une hausse de 0,2 % des dépenses totales portées au budget pour l'exercice en cours. (16.9.)

Messages du DFF approuvés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **EAR avec huit États et territoires:** Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) relatif aux comptes financiers avec l'Islande, la Norvège, les dépendances de la Couronne britannique Guernesey, Jersey et l'île de Man, ainsi qu'avec le Japon, le Canada et la République de Corée. Le Conseil fédéral a soumis ce message pour approbation aux Chambres fédérales. Lors de la procédure de consultation, la grande majorité des participants s'est déclarée favorable au projet. (06.7.)
- **Imposition des couples mariés:** Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de rédiger, d'ici à la fin mars 2017, un message concernant la suppression de la pénalisation des couples mariés dans le cadre de l'impôt fédéral direct. (31.8.)
- **Loi sur le Contrôle des finances:** La collaboration du Contrôle fédéral des finances (CDF) avec les Commissions de gestion doit être institutionnalisée et la

communication des résultats des audits menés par le CDF améliorée au sein de l'administration. Le Conseil fédéral a par conséquent adopté et transmis au Parlement le message concernant une révision partielle de la loi sur le Contrôle des finances (LCF). Il répond ainsi aux demandes des Chambres fédérales figurant dans le rapport INSIEME. (07.9.)

- **Loi sur l'aide monétaire:** Le Conseil fédéral a transmis au Parlement son message concernant la révision de la loi fédérale sur l'aide monétaire internationale. La consultation menée au sujet du projet de révision a montré l'adhésion de la majorité des participants. La révision vise à garantir que la Suisse pourra continuer de participer de manière fiable aux mesures prises en faveur de la stabilisation du système monétaire et financier international. (30.9.)

Consultations concernant des dossiers du DFF ouvertes par le Conseil fédéral

- **Loi sur le contrat d'assurance:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une révision partielle de la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Cette loi régit les relations entre les entreprises d'assurance et leurs clients. (06.7.)
- **Financement des groupes de sociétés:** Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la modification de l'ordonnance sur l'impôt anticipé. Ce projet est destiné à renforcer les activités de financement des groupes de sociétés sis en Suisse. (23.9.)
- **Frais de garde des enfants par des tiers:** Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer, d'ici à fin avril 2017, un projet de loi sur le traitement fiscal des frais de garde des enfants par des tiers qu'il soumettra ensuite à une consultation. Il est prévu que les parents pourront déduire de leur revenu imposable sur le plan fédéral un montant maximal de 25 000 francs par enfant au titre des frais de l'accueil extra-familial. Sur le plan cantonal, une déduction d'au moins 10 000 francs sera possible. (30.9.)
- **Réduction pour participation:** Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer puis de mettre en consultation un projet destiné à modifier le mécanisme de la réduction pour participation dans le cadre des dispositions relatives aux établissements financiers trop grands pour être mis en faillite (too big to fail, TBTF). Le but de ce projet est d'alléger la charge fiscale grevant certains instruments financiers, de telle sorte qu'elle n'entrave pas le renforcement des capitaux propres des banques TBTF. (30.9.)

Dossiers internationaux

- **Retenue d'impôt destinée à l'UE:** Le produit brut de la retenue d'impôt perçue en Suisse sur les intérêts versés à des contribuables de l'UE se monte à 169,3 millions de francs pour l'année fiscale 2015. L'année précédente, il avait atteint 317 millions de francs. (01.7.)
- **Visite de travail en Italie:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer s'est rendu en Italie pour une visite de travail. Il a rencontré à Rome le ministre de l'intérieur Angelino Alfano et le ministre des finances Pier Carlo Padoan. Les trois ministres ont discuté notamment de la collaboration bilatérale dans le domaine de la migration et de l'état du dialogue en matière fiscale et financière entre la Suisse et l'Italie. (05.7.)
- **Groupe de vote au sein du FMI:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a participé avec le président de la direction générale de la Banque nationale suisse, Thomas Jordan, à la réunion à Almaty du groupe de vote de la Suisse au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. La rencontre a eu lieu pour la première fois au Kazakhstan, pays qui fait partie du groupe de vote depuis 2010. En marge de la réunion ordinaire, un séminaire a été consacré aux défis à venir en matière d'économie, de société et d'écologie dans les pays d'Asie centrale. Au terme de la rencontre, le conseiller fédéral Ueli Maurer s'est rendu dans d'autres pays membres du groupe de vote. (13.7.)
- **Visite de travail à Singapour et Hong Kong:** Le secrétaire d'État aux questions financières internationales, Jörg Gasser, a rencontré ses homologues de Singapour et de Hong Kong ainsi que des représentants des autorités de surveillance. Les

discussions ont porté sur la situation mondiale en matière de marchés financiers ainsi que sur la collaboration bilatérale et multilatérale concernant la fiscalité et les finances. Il a également été question des conditions favorisant le plus l'innovation dans le secteur financier et de l'importance d'une concurrence équitable en ce qui concerne l'application des normes fiscales internationales. (14.7.)

- **Commerce extérieur:** Les exportations ont progressé de 5,1% (réel: - 0,7%) au 1^{er} semestre 2016 et les importations de 3,9% (réel: + 2,1%). Ce dynamisme a reposé sur le secteur chimique et pharmaceutique: sans ce dernier, les exportations suisses accusent une baisse, plombées par l'horlogerie et les machines. La balance commerciale boucle sur un excédent record de 19,3 milliards de francs. (21.7.)
- **Réunion des ministres des finances du G20:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a participé à la réunion des ministres des finances des États du G20 à Chengdu, en Chine. Chef de la délégation suisse, il était accompagné de Thomas Jordan, président de la direction générale de la Banque nationale suisse. Les discussions ont porté principalement sur les perspectives économiques, la situation sur les marchés financiers et la politique fiscale internationale. (24.7.)
- **Forum mondial:** Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (Forum mondial) a attribué à la Suisse la note globale «conforme pour l'essentiel» (largely compliant), à l'issue de son examen par les pairs. La Suisse a obtenu cette évaluation positive grâce aux progrès accomplis ces dernières années pour assurer la mise en œuvre de la norme internationale d'échange de renseignements sur demande. (26.7.)
- **CDI entre la Suisse et l'Italie:** Le protocole modifiant la convention contre les doubles impositions (CDI) entre la Suisse et l'Italie est entré en vigueur le 13 juillet 2016, les procédures de ratification étant terminées dans les deux pays. La convention est désormais conforme à la norme internationale en matière d'échange de renseignements sur demande. (28.7.)
- **Accord avec le Liechtenstein sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels:** L'accord entre la Suisse et le Liechtenstein sur l'assurance des dommages dus à des événements naturels exploitée par des entreprises d'assurance privées (accord sur l'assurance des dommages naturels) est entré en vigueur le 17 août 2016. Il renforcera la sécurité juridique et la transparence dans les activités d'assurance transfrontalières. (18.8.)
- **Réunion des ministres germanophones des finances:** Le conseiller fédéral Ueli Maurer a participé à la réunion de travail informelle des ministres germanophones des finances, qui s'est tenue à Vaduz. À cette occasion, il s'est entretenu des questions fiscales et financières actuelles avec ses homologues Wolfgang Schäuble (Allemagne), Hans Jörg Schelling (Autriche), Adrian Hasler (Liechtenstein) et Pierre Gramegna (Luxembourg). (23.8.)
- **Dialogue financier avec Singapour:** Des représentants du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) et de l'Autorité monétaire de Singapour (Monetary Authority of Singapore, MAS) se sont rencontrés à Berne afin de renforcer leur coopération bilatérale et d'échanger leurs vues sur les développements des marchés financiers nationaux et internationaux ainsi que sur les politiques menées en la matière. Par ailleurs, la MAS et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ont signé une convention de coopération en vue de favoriser une collaboration plus étroite dans le domaine des technologies financières. (12.9.)
- **FMI:** Le Fonds monétaire international (FMI) s'attend, en raison de la grande capacité de résistance et d'adaptation de l'économie suisse, à une reprise durable de la conjoncture. Les experts du FMI conseillent de poursuivre la politique monétaire et budgétaire en y apportant quelques légères modifications. Ils soutiennent également les réformes structurelles qui ont déjà été engagées. La situation sur les marchés financiers internationaux et les évolutions au niveau national continuent de présenter certains risques. (26.9.)
- **Assistance administrative:** La Suisse franchit une nouvelle étape en matière de coopération fiscale internationale. Elle a déposé à Paris auprès de l'OCDE les instruments de ratification de la Convention multilatérale concernant l'assistance

administrative mutuelle en matière fiscale (Convention sur l'assistance administrative). (26.9.)

- **Fonds fiduciaire du FMI:** Le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message concernant la garantie d'un prêt de 500 millions de droits de tirage spéciaux (environ 690 millions de francs) accordé par la Banque nationale suisse (BNS) au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) du Fonds monétaire international (FMI). Le fonds fiduciaire RPC permet au FMI d'accorder des prêts concessionnels aux pays membres à faible revenu, afin de faciliter les adaptations structurelles dans ces pays et d'y poser les jalons d'une croissance économique durable. (30.9.)

Ordonnances importantes

- **Impôt sur les huiles minérales:** À l'avenir, les personnes utilisant du carburant pour propulser des dameuses de pistes obtiendront un remboursement partiel de l'impôt sur les huiles minérales. Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance sur l'imposition des huiles minérales allant dans ce sens. (17.8.)
- **Ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds:** Le Conseil fédéral a modifié les tarifs pour les véhicules soumis à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). Les nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Les décisions visant à promouvoir le transfert de la route au rail du transport de marchandises à travers les Alpes, que le Conseil fédéral avait déjà arrêtées dans le rapport sur le transfert 2015, pourront ainsi être mises en œuvre. (23.9.)

Autres dossiers du DFF

- **Sécurité informatique:** Lors du symposium international sur la sécurité de l'information au sein de l'administration (ViS!T), qui s'est déroulé à Berne les 28 et 29 juin 2016, les discussions ont porté principalement sur l'utilisation des technologies et des services, l'identité et la signature électroniques, la gestion des identités et des accès ainsi que le recours aux services d'informatique en nuage. (01.7.)
- **Nouveau directeur de l'OFCL:** Le Conseil fédéral a nommé Pierre Broje, ancien directeur de PolyForce SA à Bulle, à la tête de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Il succède ainsi à Gustave E. Marchand, qui atteindra l'âge de la retraite et quittera l'administration fédérale à la fin du mois de novembre 2016. Pierre Broje prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} décembre 2016. (06.7.)
- **Alcool:** La consommation d'alcool en Suisse n'a pas évolué entre 2014 et 2015. Elle se situe toujours à 8,1 litres d'alcool pur par habitant. Près de la moitié de cet alcool est consommé sous forme de vin (3,9 litres d'alcool pur). En quantité, la bière reste cependant la boisson alcoolique la plus bue en Suisse (55,8 litres effectifs par habitant) (28.7.)
- **Aile est du Palais fédéral:** L'aile est du Palais fédéral fraîchement rénovée a été remise officiellement à ses utilisateurs, qui s'y sont déjà installés. Les travaux ont été achevés à la fin du mois de juin. Le président de la Confédération, Johann N. Schneider-Ammann, et le conseiller fédéral Guy Parmelin ont également repris le travail le 15 août dans des locaux entièrement rénovés et modernisés. (15.8.)
- **Conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de biens et de services:** La Conférence des achats de la Confédération a adopté la révision des conditions générales de la Confédération relatives à l'achat de biens (CG B) et de celles relatives à l'achat de services (CG S) le 30 juin dernier. Ces nouvelles conditions générales entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2016. (01.9.)
- **Services en ligne:** La septième étude comparative sur la cyberadministration («E-Government Monitor 2016») cherche à savoir comment les services en ligne proposés par les autorités allemandes, autrichiennes et suisses sont utilisés par la population et si ceux-ci donnent satisfaction. Les administrations suisses réduisent toujours plus les obstacles empêchant de recourir davantage aux offres de

cyberadministration. En ce qui concerne la satisfaction des utilisateurs, elles conservent leur place en tête du classement. (23.9.)

- **Controlling des achats:** Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur le controlling des achats concernant l'année 2015. Les analyses réalisées montrent qu'en 2015 l'administration fédérale a dépensé 5,65 milliards de francs pour acquérir des biens et des services commerciaux. (23.9.)
- **Transmission de données aux prestataires informatiques externes:** Le Conseil fédéral a adopté un complément à l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale. Ce complément règle de manière plus précise l'accès aux données de l'administration fédérale pour les prestataires externes qui en ont besoin dans le cadre de la production et de l'exploitation de systèmes d'information. (30.9.)
- **Rapport sur le salaire des cadres:** Dans le rapport sur le salaire des cadres, le Conseil fédéral présente chaque année la rémunération et d'autres conditions contractuelles convenues avec les cadres du plus haut niveau hiérarchique et les membres des organes dirigeants des entreprises et des établissements proches de la Confédération. Le Conseil fédéral a approuvé le rapport concernant l'exercice 2015. Avant la fin de l'année, il mènera une discussion de principe avec les acteurs concernés, afin d'examiner les possibilités de pilotage relatives au système de rémunération. (30.9.)

Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

Projets adoptés au cours de la session d'automne

- **Vote électronique:** Le Conseil fédéral doit examiner une feuille de route pour le vote électronique. Le Conseil national a adopté par 149 voix contre 39 un postulat de Marco Romano (PDC/TI), arguant du fait que tous les cantons ne sont pas encore suffisamment engagés en faveur du vote électronique. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à accepter le postulat. En revanche, le Conseil national ne voit aucune nécessité d'exploiter statistiquement le vote des Suisses de l'étranger et a rejeté un postulat en ce sens. (14.9.)
- **Employés de banque:** Le Parlement n'entend pas interdire la transmission de noms d'employés de banque à des États ou entreprises étrangers. Après le Conseil des États, le Conseil national a rejeté une initiative du canton de Genève. Du point de vue des Chambres fédérales, la proposition est caduque dès lors que le différend fiscal avec les États-Unis a trouvé une solution. Des mesures en nombre suffisant ont été prises pour protéger les employés de banque. (14.9.)
- **Banques:** PostFinance dispose aujourd'hui d'une licence bancaire mais ne peut accorder des crédits ou des hypothèques. Le Conseil des États a mené à ce propos un long débat sans conclure par une décision. Le député au Conseil des États Roberto Zanetti (PS/SO) a retiré une motion visant à permettre à PostFinance de mener des opérations de crédit, jugeant la compétitivité de l'entreprise entravée. Le dossier n'est pas clos. La commission compétente souhaite que le Conseil fédéral présente un état des lieux à ce propos, qui devra également aborder la question d'une privatisation partielle de la Poste. (19.9.)
- **Frontière:** Le Conseil fédéral est chargé de renforcer les effectifs du Corps des gardes-frontière (Cgfr) de 100 postes. Le Conseil national a adopté une motion de Daniela Schneeberger (PLR/BL), contre l'avis du Conseil fédéral. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a fait savoir que les décisions opérationnelles ne relevaient pas du Parlement. Le gouvernement prévoit d'ores et déjà d'accorder au Cgfr 84 postes supplémentaires. Mme Schneeberger fait valoir que davantage de postes sont nécessaires pour satisfaire les besoins de sécurité de la population. Le Conseil des États devra encore statuer sur la motion. (19.9.)
- **Marchés publics:** La Suisse italienne doit avoir un représentant permanent au sein de la Conférence des achats de la Confédération, comme le réclame le Conseil national par une motion du conseiller national tessinois PDC Marco Romano. Il en attend une meilleure prise en considération de la dimension

régionale en matière de marchés publics. Le Conseil fédéral partage ce point de vue. Il s'agit de tenir compte des minorités en Suisse, comme l'a dit le conseiller fédéral Ueli Maurer. Le Conseil des États devra encore statuer sur l'intervention. (19.9.)

- **Acquisition:** Le réseau radio Polycom, qui permet à la police, aux services du feu et à une partie de l'armée de communiquer sous forme cryptée, doit être modernisé. À cette fin, le Conseil national a autorisé du bout des lèvres un crédit de 159,6 millions de francs. Pour que le réseau composé de 750 antennes puisse être utilisé jusqu'en 2030, la technologie du système doit être revue, ce que le Conseil national n'a d'ailleurs pas contesté. Le débat a porté sur la gestion du projet et ses quatorze ans d'existence. Au nom de la Commission des finances, Pirmin Schwander (UDC/SZ) exhorte le Conseil fédéral à mieux planifier les projets informatiques. L'objet a été transmis au Conseil des États. (20.9.)
- **Impôt à la source:** Les règles d'imposition à la source doivent changer. Après le Conseil national, le Conseil des États veut aussi éliminer des discriminations et éviter un conflit avec l'accord sur la libre circulation des personnes. À l'avenir, tous les contribuables soumis à l'impôt à la source devront pouvoir exiger une taxation ordinaire ultérieure, y compris ceux qui ne sont pas domiciliés en Suisse mais qui y réalisent une grande part de leurs revenus. Des divergences sont apparues quant à la part déductible des recettes imposables brutes des artistes au titre des frais d'acquisition du revenu: le Conseil fédéral a proposé une part forfaitaire de 20 %, le Conseil national de 50 %. Le Conseil des États a décidé un compromis de 35 %. (20.9.)
- **Immobilier:** En tant que premier conseil, le Conseil des États a octroyé 179,8 millions de francs pour les constructions civiles de la Confédération, qui doivent notamment servir à l'agrandissement du centre pour requérants d'asile de Boudry (NE), à la construction de logements de service pour le Corps des gardes-frontière et à la rénovation d'un laboratoire de haute sécurité. Un crédit d'ensemble de 27,8 millions de francs est destiné à l'agrandissement du centre pour requérants d'asile de Boudry. Un désaccord est apparu quant à la possibilité pour le Département fédéral des finances de procéder à des transferts dans le cadre du crédit d'ensemble. En tant qu'ancien directeur des finances, Peter Heggli (PDC/ZG) juge que cela est inenvisageable. Le Conseil des États a toutefois refusé de retirer cette compétence à la Confédération. (20.9.)
- **Impôts:** Les cantons doivent accorder une amnistie fiscale unique et ce faisant, être habilités à consentir des rabais sur les rappels d'impôts. Le Conseil national a adopté une motion dans ce sens de sa Commission de l'économie et des redevances, contre l'avis du Conseil fédéral. Si le Conseil des États se ralliait à cette proposition, le Conseil fédéral devrait élaborer un projet de loi. La revendication trouve son origine dans un arrêt du Tribunal fédéral à propos d'une amnistie fiscale du canton du Tessin: depuis lors, les cantons ne peuvent plus accorder d'amnistie fiscale. La gauche du Conseil national a mis en garde en vain contre de telles mesures contraires à la morale fiscale et susceptibles d'encourager la soustraction d'impôt. Le Conseil fédéral ne voit aucune nécessité d'agir. Le ministre des finances Ueli Maurer a rappelé qu'il existait déjà la dénonciation spontanée non punissable. Il craint également qu'une modification éventuelle de la loi ne soit anticonstitutionnelle. (22.9.)
- **Secret bancaire:** Le Conseil national a approuvé l'échange automatique de renseignements sur les comptes bancaires avec huit nouveaux États et territoires. Il a de plus approuvé l'accord relatif à l'échange d'informations fiscales avec le Brésil. La Suisse sera ainsi durablement rayée de la liste noire brésilienne des États n'échangeant pas suffisamment de renseignements en matière fiscale. Le groupe UDC refusait l'entrée en matière, arguant du fait que le Brésil mettait la Suisse sous pression avec sa liste noire. L'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) avec l'Islande, la Norvège, Guernesey, Jersey, l'Île de Man, le Japon, le Canada et la République de Corée n'a guère été contestée au Conseil national. (22.9.)

- **Norvège:** Le trafic de marchandises entre la Suisse et la Norvège doit être simplifié. Le Conseil a approuvé sans opposition un accord douanier. L'accord sur les mesures douanières de sécurité doit garantir l'échange sans entraves de marchandises entre les deux pays. S'il entre en vigueur, les marchandises ne devront plus être déclarées à l'avance. Le Conseil des États doit encore donner son feu vert à la ratification. (22.9.)
- **Douanes:** Le Conseil national souhaite que les coûts des contrôles douaniers par sondage ne soient plus supportés uniquement par les personnes concernées, mais par tous les clients. Il a accepté sans opposition une intervention émanant du Conseil des États en en modifiant toutefois la teneur, sur laquelle le Conseil des États doit à nouveau statuer. Actuellement, le client concerné doit s'acquitter des coûts lorsque la Poste ouvre pour un contrôle aléatoire et sur mandat de la douane un paquet en provenance de l'étranger. Par sa motion et la modification de la loi sur les douanes, Erich Ettlin (PDC/OW) veut que la Confédération assume les coûts. Le Conseil national souhaite qu'ils soient imputés à tous les clients. (22.9.)
- **Start-up:** Le Conseil fédéral doit examiner la façon d'améliorer la compétitivité de la place financière par les nouvelles technologies financières. Le Conseil national a adopté tacitement un postulat en ce sens de sa Commission de l'économie et des redevances. La commission a auditionné des représentants de start-up pour se faire une idée des défis auxquels ils sont confrontés. Il en résulte que les start-up voient un potentiel d'amélioration, et pour partie une nécessité d'action politique: cela concerne notamment la réglementation des marchés financiers, le financement participatif et les conditions-cadres fiscales. (22.9.)
- **Progression:** Le Conseil fédéral doit présenter un rapport sur les répercussions de la progression à froid réelle, en précisant comment ses conséquences pourraient être évitées ou atténuées. Le Conseil national a adopté un postulat en ce sens du groupe PLR. On désigne par «progression à froid réelle» le phénomène qui fait passer la plupart des contribuables dans des échelons à progression plus forte en raison de la croissance économique réelle. D'une part, la charge fiscale globale s'en trouve alourdie non seulement en termes absolus, mais encore par rapport au produit intérieur brut, ce que déplore le PLR. D'autre part, les catégories à plus faibles revenus sont frappées de manière disproportionnée car les contribuables de la classe d'imposition supérieure ne sont pas touchés. Le ministre des finances Ueli Maurer a rappelé que tel était notre système, doutant de l'utilité d'un rapport. (22.9.)
- **Transparence:** Le Conseil fédéral doit présenter un rapport périodique sur l'impact des activités économiques de la Confédération dans les cantons. Le Conseil national a adopté un postulat de Viola Amherd (PDC/VS), qui affirme que la transparence dans ce domaine concrétiserait la discussion sur les flux financiers de la Confédération et la répartition des adjudications. La centralisation durant les années écoulées a principalement nui aux régions de montagne et aux régions rurales. Le ministre des finances Ueli Maurer a expliqué que les flux financiers sont déjà exposés dans le rapport annuel de la statistique financière. Les présenter d'une manière encore plus détaillée ne fournirait aucun résultat supplémentaire. (22.9.)
- **Garde des enfants:** Le Conseil fédéral entend augmenter les déductions fiscales pour l'accueil extrafamilial des enfants; c'est ce qu'a annoncé le ministre des finances Ueli Maurer au Conseil national, en précisant que le Conseil fédéral soumettra prochainement à consultation un projet en ce sens. Ueli Maurer s'exprimait dans le cadre des débats relatifs à une motion rejetée par le Conseil national. Fathi Derder (PLR/VD) exigeait que la déduction fiscale maximale pour l'accueil extrafamilial, actuellement de 10 000 francs par enfant, soit portée à 24 000 francs. Les partisans d'une telle mesure font valoir qu'une déduction plus élevée favoriserait la conciliation entre la vie familiale et le travail et contribuerait à une meilleure exploitation du potentiel de main-d'œuvre nationale. (22.9.)
- **Taxe sur la valeur ajoutée:** Les transports bénévoles de personnes malades ou handicapées assurés par des organisations d'utilité publique ne seront pas

exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée. Par 89 voix contre 83 et 14 abstentions, le Conseil national a rejeté une motion de Barbara Schmid-Federer (PDC/ZH). La présidente de la section cantonale zurichoise de la Croix-Rouge suisse a détaillé en vain le coût de la taxe sur la valeur ajoutée pour son organisation. Elle a également fait valoir que les transports en véhicules spécialement aménagés étaient déjà exonérés de la TVA. Le travail bénévole doit être encouragé et non entravé. Le ministre des finances Ueli Maurer a exprimé sa compréhension, tout en relevant que toute réduction d'impôt entraîne inévitablement des revendications pour d'autres exceptions. (22.9.)

- **«Easy Swiss Tax»:** Le Conseil fédéral ne devra pas élaborer un système fiscal plus simple pour les personnes physiques. Le Conseil national a rejeté une motion du PLR. Le système «Easy Swiss Tax» aurait comporté trois taux d'imposition uniques, des déductions forfaitaires fixes et peu de déductions au titre des coûts d'acquisition du revenu. Le ministre des finances Ueli Maurer a qualifié la proposition de plaisanterie classique («*running gag*») récurrente du PLR. Un système fiscal uniforme serait toutefois incapable de réunir une majorité, selon Ueli Maurer. (22.9.)
- **Péréquation financière:** Le Conseil fédéral ne sera pas chargé d'examiner si l'introduction d'un système de bonus-malus dans la péréquation financière risque de nuire au sens de la solidarité à l'égard des cantons donateurs. Le Conseil national a rejeté un postulat d'Albert Vitali (PLR/LU) par 97 voix contre 86 et 4 abstentions. Ce dernier proposait de récompenser les cantons bénéficiaires s'efforçant d'améliorer leur situation financière, ce qui constituerait une incitation pour les autres cantons à chercher d'autres voies en matière de politique financière. Le ministre des finances Ueli Maurer a exprimé sa compréhension tout en proposant le rejet de la motion. (22.9.)
- **Temps partiel:** Le Conseil fédéral ne devra pas transformer d'ici à 2020 20 % de tous les postes de l'administration fédérale en postes à temps partiel pour les hommes. Le Conseil national a rejeté une motion en ce sens de l'ancienne conseillère nationale Aline Trede (Les Verts/BE), qui avait soutenu que les postes à temps partiel pour les hommes pouvaient favoriser la conciliation entre vie familiale et travail, et que la Confédération se devait de jouer un rôle de pionnier dans la lutte contre la pénurie de main d'œuvre qualifiée. (22.9.)
- **Compartiments de coffres-forts:** Le Conseil fédéral ne devra pas proposer de mesures contre l'utilisation abusive des compartiments de coffres-forts des banques et des entreprises à des fins de dissimulation de fonds non imposés ou blanchis. Le Conseil national a rejeté une motion de Marina Carobbio (PS/TI), qui faisait valoir qu'une base légale contre l'utilisation abusive des compartiments de coffres-forts serait dans l'intérêt non seulement du fisc suisse, mais encore de la lutte contre le crime organisé. Le ministre des finances Ueli Maurer a concédé qu'il existait un certain potentiel d'utilisation abusive, mais que bailleurs et locataires de compartiments de coffres-forts encouraient déjà des sanctions pénales. (22.9.)
- **Imposition forfaitaire:** Le Conseil national ne veut ni uniformiser davantage l'imposition forfaitaire ni renforcer les contrôles. Il a rejeté une motion de Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL). Le ministre des finances Ueli Maurer a renvoyé aux nouvelles règles décidées par le Parlement, alors que Mme Leutenegger Oberholzer a fait valoir qu'une loi se jugeait à l'aune de son exécution: or celle-ci est lacunaire. (22.9.)
- **Banquiers:** Le Conseil national ne veut pas d'une interdiction professionnelle de dix ans pour des banquiers qui, par exemple, auraient contribué à une soustraction fiscale. Il a rejeté une motion de Corrado Pardini (PS/BE) qui a utilisé dans son intervention le terme de «*bangster*», raison pour laquelle le ministre des finances Ueli Maurer a recommandé de ne pas dénigrer les employés de banque. (22.9.)
- **Séismes:** Pour la seconde fois durant la session sous revue, les Chambres fédérales se sont opposées à une assurance obligatoire contre les séismes. Le Conseil national a rejeté une motion de Susanne Leutenegger Oberholzer

(PS/BL), qui entendait charger le Conseil fédéral de créer les bases légales d'une couverture d'assurance obligatoire des séismes sur la base du portefeuille hypothécaire des banques. Ce dernier est grevé d'un risque de séisme non quantifiable, selon l'auteur de la motion. Le 20 septembre, le Conseil des États avait rejeté une initiative du canton de Bâle-Ville visant l'instauration au niveau fédéral d'une assurance obligatoire contre les séismes. (22.9.)

- **Corps des gardes-frontière:** Les effectifs du Corps des gardes-frontière doivent être renforcés, ce que le Parlement exige de toutes parts. Les divergences portent sur la nécessité de nouvelles décisions, et le cas échéant lesquelles. Le Conseil des États a suivi le Conseil national et a rejeté une initiative du canton de Bâle-Ville qu'il avait adoptée en premier débat. Étant donné qu'une initiative du canton de Bâle-Campagne avait reçu le soutien du premier conseil et de la commission du second conseil, le porte-parole de la commission a fait savoir que l'élaboration d'un projet d'acte avait déjà débuté. L'exigence est donc remplie. (26.9.)
- **Discrimination fiscale des couples mariés:** Le Conseil des États ne souhaite pas donner suite à une initiative du canton de Saint-Gall réclamant la suppression de la discrimination des couples mariés dans l'AVS. La majorité de la Commission des affaires sociales et de la santé publique a estimé que cet aspect sera abordé dans le cadre de la réforme de la prévoyance vieillesse, et qu'il devra être traité lors de la procédure d'élimination des divergences relative à cet objet. (26.9.)
- **Douanes:** Le Conseil fédéral a fourni les détails concernant la fermeture prévue de bureaux de douane. Dans le cadre du programme de stabilisation, il propose de fermer certains bureaux de douane et d'en regrouper d'autres. Dans sa réponse écrite à une intervention de l'heure des questions, il précise que pour l'instant, la fermeture ne concerne que les bureaux de douane de Möhlin (AG) et de Zurich, alors que ceux d'Aarau, de Lucerne et de Berne seront regroupés à Aarau. Le processus est en marche. L'Administration fédérale des douanes, en collaboration avec les cantons et d'autres milieux intéressés, étudie actuellement si et comment l'offre de services pourrait être réduite. (26.9.)
- **Salaires des cadres:** Selon les informations fournies par le Conseil fédéral durant l'heure des questions, le chef de Ruag, Urs Breitmeier, a perçu au total en 2015 quelque 1,01 million de francs, dont 50 400 francs au titre de prestations annexes telles que les frais de représentation ou l'utilisation privée du véhicule de fonction. Le Conseil fédéral a également donné connaissance de la rémunération du directeur de Suisse Tourisme, qui s'est élevée en 2015 à 424 969 francs. Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL) s'était enquis de ces chiffres. (26.9.)
- **Produits du tabac:** Snus interdit ou tabac à mâcher autorisé? Depuis le mois d'août, la douane suisse est habilitée à déterminer si les produits du tabac à mâcher peuvent passer la frontière. Durant l'heure des questions, Hans-Ulrich Bigler (PLR/ZH) a critiqué le fait que la douane décide de l'entrée ou non d'un produit et a voulu savoir si le Conseil fédéral avait l'intention de remédier à cette situation par une liste de produits. On peut lire dans la réponse écrite du Conseil fédéral que depuis janvier 2015, des produits étiquetés tabac à mâcher ont été vendus sur le marché suisse alors que de l'avis des autorités compétentes, ils tombaient sous le coup de l'interdiction évoquée. L'OFSP a édicté une directive précisant quels sont les produits interdits et ceux qui ne le sont pas. (26.9.)
- **Déduction pour pendulaires:** En ce qui concerne la limitation de la déduction fiscale pour pendulaires, une réglementation spéciale devrait s'appliquer aux détenteurs de véhicules de fonction. Le Conseil des États a adopté une motion en ce sens par 19 voix contre 18 et 3 abstentions. Au niveau fédéral, le projet FAIF plafonne la déduction fiscale pour pendulaire à 3000 francs par an. Par sa motion, Erich Ettlin (PDC/OW) demande une application permettant de ne pas imposer davantage les employés disposant d'un véhicule de fonction. Le Conseil des États a suivi par sa décision l'avis d'une forte minorité de sa Commission des

transports et des télécommunications. Le Conseil national est à présent saisi de l'objet. (27.9.)

- **Douanes:** Actuellement, des droits de douane sont perçus pour des envois d'une valeur supérieure à 5 francs. Le Parlement entend porter ce seuil à 50 francs. Après le Conseil national, le Conseil des États a également adopté une motion de Ruedi Noser (PLR/ZH). Il veut ainsi alléger les charges administratives des entreprises. En relevant le droit de douane minimal, les petits envois pourraient être acheminés plus simplement et plus rapidement. Le Conseil fédéral a soutenu cette proposition. Selon le ministre des finances Ueli Maurer, la charge de l'administration pourrait aussi diminuer. Il a toutefois mis en garde contre des pertes de recettes excessives pour la Confédération. (27.9.)
- **Mandats:** Le Conseil des États n'entend pas imposer au Conseil fédéral de nouvelles exigences en matière de mandats de conseil externes. Il a rejeté une motion de Peter Föhn (UDC/SZ) qui réclamait une réduction des mandats de 8 % par an durant les cinq années à venir. Il exigeait de plus du Conseil fédéral des directives permettant de garantir la conservation du savoir au sein de l'administration fédérale dans les cas usuels. De l'avis du motionnaire, l'administration fédérale recourt trop à des experts externes. Le ministre des finances Ueli Maurer a rappelé que pour certaines tâches, du personnel propre à l'administration ne ferait aucun sens et coûterait surtout bien plus cher. Selon Ueli Maurer, il existe certainement un potentiel en matière de mandats de conseil, mais la motion va trop loin. (27.9.)
- **Mesures d'économie:** Le Conseil des États a décidé où le Conseil fédéral devra économiser durant les années à venir. Il veut préserver l'agriculture et la formation, et a suivi le Conseil fédéral pour ce qui est de l'aide au développement. La commission chargée de l'examen préalable a proposé des coupes supplémentaires de 100 millions de francs par an. Dans l'ensemble, le Conseil des États veut moins freiner l'évolution des dépenses que le Conseil fédéral. À l'issue des débats, le ministre des finances Ueli Maurer a constaté que le conseil avait «péché»: par ses décisions relatives au programme de stabilisation, il sera impossible de respecter le frein à l'endettement. Durant les années 2017 à 2019, le Conseil fédéral veut alléger le budget de la Confédération de quelque 800 millions à un milliard de francs par rapport au plan financier. Si l'on suit le Conseil des États, il manquera entre 144 et 276 millions de francs par an d'économies. (28.9.)
- **Impôt anticipé:** En votation finale, les Chambres fédérales ont adopté des modifications avec effet rétroactif de la loi sur l'impôt anticipé par 134 voix contre 57 et 7 abstentions (Conseil national), et 31 voix contre 12 et 1 abstention (Conseil des États). Les modifications concernent la procédure de déclaration en matière d'impôt anticipé. Pour ce qui est des dividendes versés au sein d'un groupe, les entreprises peuvent renoncer au paiement de l'impôt anticipé et déclarer en lieu et place le versement des dividendes à l'administration fiscale. Si les entreprises ne respectent pas le délai de déclaration, elles sont tenues de s'acquitter de l'impôt anticipé, dont elles peuvent certes demander le remboursement ultérieurement mais à l'exclusion des intérêts moratoires. Dorénavant, le droit de déclaration subsistera au-delà du délai de déclaration sans que les entreprises soient tenues de s'acquitter d'intérêts moratoires. De plus, les entreprises se verront restituer des intérêts moratoires à hauteur de 600 millions de francs. La controverse s'est prolongée jusqu'au bout en ce qui concerne les sanctions à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas l'obligation de déclaration. Les Chambres se sont mises d'accord sur une amende d'ordre de 5000 francs. (30.9.)
- **Taxe sur la valeur ajoutée:** Lors de la votation finale, le Conseil national (par 198 voix sans opposition) et le Conseil des États (par 44 voix sans opposition) ont adopté une révision partielle de la loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée. L'objectif principal de l'objet est d'éliminer dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée des désavantages concurrentiels pour les entreprises suisses. Dorénavant, le chiffre d'affaires total réalisé au niveau mondial sera déterminant

pour l'assujettissement, et non plus la seule part réalisée en Suisse. Le chiffre d'affaires réalisé en Suisse marque aujourd'hui la limite, raison pour laquelle les entreprises nationales sont désavantagées. Selon le message, quelque 30 000 nouvelles entreprises seraient concernées par la nouvelle réglementation, qui s'appliquera également aux commerçants en ligne étrangers. Le prix des marchandises commandées à l'étranger pourrait augmenter. (30.9.)

- **Loi sur l'alcool:** En votation finale, les Chambres fédérales ont adopté la révision partielle de la loi sur l'alcool visant la libéralisation du marché de l'éthanol par 194 voix contre 0 et 1 abstention (Conseil national), et 44 voix sans opposition (Conseil des États). (30.9.)